

Janvier 2017 l'Europe signe le premier pas vers le droit du robot.

Je cite le communiqué de presse du Parlement européen :

De plus en plus de domaines touchant nos vies quotidiennes sont concernés par la robotique. Pour faire face à cette réalité et garantir que les robots sont et restent au service de l'homme, nous avons besoin de créer de toute urgence un cadre juridique européen.



C'est on ne peut plus vrai. Qu'il s'agisse de conduire des voitures, de nourrir et traire des vaches, ou d'effectuer une opération chirurgicale, les robots envahissent des domaines jusqu'à là réservé à l'humain. Si ce dernier est défaillant dans l'accomplissement de ces

tâches les lois sont là pour réparer le préjudice et sanctionner.

Mais qu'en est il d'un robot. S'ils ont longtemps été de simple machine à reproduire un programme, ils sont maintenant « animés » par un programme au sens de l'*animae* latin, c'est à dire avec la capacité de décision.

Devant l'avancée prodigieusement rapide de l'intelligence artificielle il y a fort à parier que les robots auront bientôt une pensée autonome. Qu'elle sera alors leur comportement vis-à-vis de l'humain. Il devient urgent de légiférer.

### **Mais comment peut on sanctionner un robot ?**

Est-ce le robot qui est responsable ou son propriétaire, son fabricant, son concepteur ou l'ensemble ?

Les robots ont-ils des droits et si oui lesquels ?

Quels principes éthiques devraient-ils suivre ?

Peuvent-ils être tenus responsables en cas d'accidents ?

Comme le dit le rapport :

La première chose que l'on doit toujours dire aux gens, c'est qu'un robot n'est pas un être humain et qu'il ne le sera jamais. Un robot peut montrer de l'empathie, mais il ne sentira jamais d'empathie. Vous pouvez être physiquement dépendant lorsque vous avez besoin d'un robot pour certaines tâches. Mais vous ne devez jamais penser qu'un robot est un être humain et qu'il vous aime.

L'Europe pourrait bien être un précurseur dans le domaine en créant **Une agence européenne pour la robotique et un code de conduite éthique**, qui proposerait un code de conduite éthique qui prévoirait des règles pour déterminer qui serait responsable des conséquences de la robotique sur les aspects sociaux, sur l'environnement et sur la santé humaine.

Au passage il sera temps de ressortir nos vieux mais indémodable roman de Sf, notamment ceux d'Isaac Azimov et ses [Trois Lois de la Robotique dont nous parlions il y a quelques temps sur le site](#).

En savoir plus : **RÈGLES EUROPÉENNES DE DROIT CIVIL EN ROBOTIQUE**  
**([télécharger le PDF](#))**



L'Europe signe le premier pas vers le droit du robot